

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL 27/03/2018

Portant autorisation précaire et temporaire d'occupation du domaine public

Le Maire de la Commune de DRAP,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code pénal,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu la demande formulée par Monsieur BEDESCHI Thierry, demeurant au 2, rue de Verdun – 06340 DRAP, quant à l'occupation du domaine public, sur une longueur maximale de 12 ml et d'une largeur maximale de 2.50 ml, aux fins de livraison de béton chantier pour la création d'une dalle, PC 006 054 15 G0013, du vendredi 30 mars au mercredi 4 avril 2018 de 8h00 à 12h00.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les réglementer dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité de la circulation des véhicules, des piétons et des différents usagers du domaine public,

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de cette occupation, il y a lieu de réglementer le stationnement des véhicules.

ARRETE :

Article 1 : Monsieur BEDESCHI Thierry est autorisé à occuper le domaine public, sur une longueur maximale de 12 ml et d'une largeur maximale de 2.50 ml, aux fins de livraison de béton chantier pour la création d'une dalle, PC 006 054 15 G0013, du vendredi 30 mars au mercredi 4 avril 2018 de 8h00 à 12h00.

Article 2 : Pendant la durée du stationnement, la rue de verdun sera fermée au stionnement à l'exception des véhicules des services de secours et d'incendie.

Tout véhicule gênant à l'exécution du stationnement fera l'objet d'une verbalisation conformément aux lois et règlements en vigueur et sera susceptible d'une procédure de mise en fourrière.

Article 3 : Monsieur BEDESCHI Thierry devra mettre en œuvre les règles de sécurité y afférentes et obligatoires et s'assurer d'un passage piétons sécurisé.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté :

greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur Le garde-champêtre territorial,
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).

DRAP, le 20 mars 2018

Le Maire

Robert NARDELLI

DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MAIRIE DE DRAP



Cette demande doit être présentée 15 jours ouvrables minimum avant le début d'occupation à la mairie, 38 avenue Général de Gaulle -06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 / Fax : 04 97 00 06 39
Email : urba@ville-drap.fr

Ce document n'a aucune valeur d'autorisation, l'accord de la commune sera effectif après réception par le demandeur d'un arrêté municipal

Nom ou Raison Sociale : BEDESCHI THIERRY

Adresse : 2 RUE DE VENDUN 06340 DRAP

Tel 0623309488 Fax : Portable :

Monsieur le Maire,

Je sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public pour :

- Déménagement ou Aménagement

- Travaux non soumis à autorisation préalable

- Travaux de façade - n° de la D.P. :

- Travaux d'extension ou démolition - n° de P.C. ou n° de DP ou P.D. :

- Evacuation de gravats - Entreposage de matériaux

- Stationnement de camion, véhicule de chantier, benne, grue, baraquement, pont roulant

- Mise en place d'un échafaudage

- Commerçant non sédentaire, Marché, Cirque, Manifestations diverses

- Stationnement interdit - Fermeture / Réduction de voirie - Alternat (Manuel / Feu Tricolore)

Evaluation de l'emprise au sol : Longueur : 10,00 m / Largeur : 2,50 m

Adresse de l'emplacement : n° de la rue et le nom de la rue :
2 RUE DE VENDUN 06340 DRAP

Dates : du 30/03/18 au 04/04/18 - Horaire : de 8.H00 à 12.H.00

Date 15/03/2018 - Signature du demandeur :

Mairie de Drap - BP 37 - 06340 DRAP
Tél : 04 97 00 06 30 Fax : 04 97 00 06 39

courriel : mairie.drap@ville-drap.fr
site internet : www.ville-drap.fr

*à l'aise
de béton de l'air
avec 1 pap p
solde*

Réserve à l'Administration
Bât:0 Log:0
B 00184

Carte présentée pour information, sans valeur réglementaire



re
celles
ts
ment en dur

re divers
munes
rs d'eau

Construction légère